

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 22 avril 2024

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE et Carole SOULIER.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD et Christophe WAÏT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Quorum : 8

Ordre du Jour :

- Arrêt du procès-verbal du 25 mars 2024
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Validation du tableau définitif recensant les chemins ruraux suite à l'enquête publique
- Révision des tarifs des services périscolaires
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité
- Délibération pour la maîtrise d'œuvre du projet de désimperméabilisation de la cour d'école
- Attribution du fonds de concours de la CCSB relatif à la rénovation énergétique du groupe scolaire
- Demande de subvention au titre du produit des amendes de police
- Zones d'accélération énergies renouvelables (ZACC EnR)
- Vente des deux terrains à bâtir aux Frébouches
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024 est arrêté à l'unanimité.

- Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les propriétés en vente route de Chiroubles, rue Grolée et route de Corcelles.

- Validation du tableau définitif recensant les chemins ruraux suite à l'enquête publique

Suite à l'enquête publique menée du 9 janvier 2024 au 23 février 2024 relatif au recensement des chemins ruraux, le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Louis DELFAU a rédigé son procès-verbal de synthèse et a émis des observations. Ces derniers ont été étudiées et un mémoire de réponse lui a été adressé. Monsieur Jean-Louis DELFAU a ensuite

remis un avis favorable au projet de recensement des chemins ruraux dans son rapport de conclusions en date du 20 mars 2024. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le tableau définitif recensant les chemins ruraux.

■ **Révision des tarifs des services périscolaires**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le bilan de fonctionnement des services périscolaires pour l'année 2022-2023. Après avoir entendu son exposé, compte-tenu des hausses des matières premières, de l'augmentation du coût de personnel et après avoir comparé les tarifs appliqués sur les communes de la CCSB, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour la rentrée de septembre 2024 :

RESTAURANT SCOLAIRE				
Classes de maternelle		Classes de primaire		Autre
Repas enfant	Repas exceptionnel sans inscription préalable ou hors délai <i>(en application du règlement intérieur des services périscolaires)</i>	Repas enfant	Repas exceptionnel sans inscription préalable ou hors délai <i>(en application du règlement intérieur des services périscolaires)</i>	Repas adulte
4,20 €	8,40 €	4,70 €	9,40 €	9,40 €

GARDERIE PÉRISCOLAIRE		
Séance garderie	Séance non réservée dans les délais	Supplément en cas de dépassement horaire (au-delà de 18h15)
3,50 €	7 €	7 €

■ **Création d'un poste d'adjoint technique**

Dans le cadre d'une réorganisation de service, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 28h15 (annualisé).

■ **Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité**

Compte-tenu de l'exclusion temporaire d'un agent, le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour un agent technique affecté au service du restaurant scolaire à temps non complet à raison de 28h15 (annualisé).

■ **Maîtrise d'œuvre du projet de désimperméabilisation de la cour d'école**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de désimperméabilisation des cours d'école. Cette consultation sera menée conjointement avec la commune de Villié-Morgon. Le Conseil Municipal approuve la procédure de recrutement de maîtrise d'œuvre.

■ **Attribution du fonds de concours de la CCSB relatif à la rénovation énergétique du groupe scolaire**

La CCSB souhaite apporter un soutien aux communes rurales dans leur développement à travers la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours.

C'est pourquoi le Conseil Municipal décide de solliciter un fonds de concours à la CCSB d'un montant de 136 739 € dans le cadre du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire.

■ **Demande de subvention au titre du produit des amendes de police**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont pas transféré la totalité de leurs compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement à un groupement de communes. Dans le cadre d'opérations pour la circulation routière, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de reprise d'une partie des marquages au sol de la commune. C'est pourquoi, il décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de ces travaux estimés à 13 134.07 € HT.

■ **Zones d'accélération énergies renouvelables (ZACC EnR)**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZACC EnR). Au regard des potentiels de développement des énergies renouvelables sur la commune et des projets déjà à l'étude, le Conseil Municipal décide de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables (photovoltaïques et thermique) sur les parcelles classées en zone « urbanisé » ou « à urbaniser », ainsi que tous les éléments bâtis.

■ **Vente des deux terrains à bâtir aux Frébouches**

Aucune offre n'ayant été faite suite à la publication de l'annonce sur le site Leboncoin.fr et à la révision du prix de vente, le Conseil Municipal décide de signer un mandat de vente auprès d'une agence immobilière.

Compte-rendu des commissions :

Commission « Vie scolaire / Fleurissement »

- Restaurant scolaire : à compter de la rentrée (29 avril 2024), les repas du restaurant scolaire seront de nouveau préparés sur place avec des produits frais
- Les nouveaux bancs seront installés prochainement au Pasquiers et les bancs de l'aire de loisirs à proximité des jeux ont été déplacés.
- Fleurissement : la commande de fleurs a été faite.
- Place des Pasquiers : la nouvelle structure de jeux a été installée.

Commission « Voirie »

- Les travaux d'extension du parking chemin du Gamay (résidence les Feuillettes) débiteront courant Mai. Les travaux du Pré-Pragnot seront entrepris ensuite.
- Les agents techniques municipaux suivront une formation concernant le compostage partagé les 23 et 24 avril 2024
- Le passage d'une ligne fibre reliant Mâcon à Clermont Ferrand est à l'étude. Les travaux seront entrepris d'ici quelques mois route de Corcelles (accotement).

Commission « Bâtiments »

- Commerce : il est évoqué la liquidation judiciaire de Comptoir de Campagne. La société « Les Emplettes » reprendrait la suite, pour une réouverture dès que possible, mais vraisemblablement pas avant la mi-mai.
- Installation durant les vacances scolaires d'une nouvelle interphonie à l'école élémentaire.
- Projet centre village : réunion pour l'étude des offres prévue le 25 avril 2024.
-

▪ **Points divers :**

Des coupes seront remises par la municipalité lors de la compétition des cercles des patineurs qui aura lieu du 9 au 12 mai 2024 au gymnase Lancié Aréna.
Les plantations des arbres aux abords des terrains de pétanque interviendront à l'automne.

▪ **Questions diverses :**

Néant

PV arrêté le 27 mai 2024,

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

